

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION
DU 28 MARS 2014 20 h 00
En salle des séances**

Le 28 mars 2014 sur convocation régulière du Maire en date du 24 mars 2014, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des séances, sous la Présidence de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 heures et confie la présidence à Monsieur Yves LENZI en sa qualité de doyen du Conseil Municipal afin de procéder à l'installation du nouveau conseil municipal et à l'élection du Maire.

Monsieur Yves LENZI

- explique qu'en qualité de doyen d'âge il lui incombe de procéder à l'installation du conseil municipal qui a été élu le 23 mars 2014,
- rappelle les résultats du scrutin à savoir :
liste de Monsieur Henri-Francis DUFOUR : 816 voix
- donne lecture de la composition du Conseil Municipal :

DUFOUR Henri-Francis
ZELLER Séverine
FRANÇAIS Guy
REKIBI Zohra
WALTER Patrick
NADOR Fabienne
MARTIN Gérard
FERRANT Emilie
BIDOT Patrick
BERNIER Annie
BIGANZOLI Guy
FONTAINE Sandrine
FAURE Etienne
SONNET Isabelle
HUG Loris
KUBICKI Barbara
ROSSETTO Pierre
BARTHES Renée
GONZALEZ Manuel
NIMETZ Danièle
WIGNO Rémy
MOUREAUX Justine
LENZI Yves

Tous les conseillers sont présents.

Nomination du secrétaire de séance

Madame Justine MOUREAUX est désignée secrétaire de séance

1) Installation du conseil municipal - Élection du Maire (article 2122-4 et 2122-7 du CGCT)

Monsieur Yves LENZI, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

- Demande qui souhaite postuler pour le poste de Maire et constate que Monsieur Henri-Francis DUFOUR est candidat.
- Demande la désignation d'un secrétaire et de deux assesseurs afin de procéder au dépouillement des bulletins inhérents à l'élection du Maire et des Adjointes.

Il s'agit de Madame Justine MOUREAUX, secrétaire, et de Madame Renée BARTHES et Monsieur Guy FRANÇAIS, assesseurs:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 23

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés 21 pour Monsieur Henri-Francis DUFOUR

Discours de Monsieur le Maire :

« Mesdames, messieurs, chers concitoyens,

Je veux, avant toute chose, remercier le nombreux public de sa présence pour ce premier conseil municipal de la nouvelle mandature qui s'ouvre aujourd'hui. On dit parfois que les français ne s'intéressent pas à la vie publique. En votant le 23 mars et par votre présence ce soir, vous nous avez témoigné tout l'intérêt que vous portez à la vie locale et la confiance que vous nous accordez de nouveau.

Je veux, maintenant, remercier vivement mon épouse qui aurait dû être parmi nous à cette table sans l'archaïsme et le sectarisme de certaines personnes qui se reconnaîtront.

Je dois beaucoup à mes parents qui m'ont inculqué le sens de l'effort, le goût du travail bien fait, le respect du service public en étant toujours attentif à chaque individu. Mais que serais-je sans ma femme, qui m'accompagne depuis bientôt 50 ans. Elle a su me soutenir et m'a aidé à m'élever à la place où je suis aujourd'hui. Elle m'a soufflé de nombreuses idées et pas seulement celles qui ont jalonné les 6 années passées à la tête de la commune.

Permettez-moi aussi de remercier l'ensemble des élus de l'ancienne mandature qui ont fait un travail remarquable de qualité et de dévouement, mais également les nouveaux élus qui sont prêts à jouer leur rôle dans le respect des hommes et des valeurs de notre République.

Je voudrais enfin, remercier très sincèrement les agents du service public municipal et l'ensemble des membres de nos associations pour leur engagement, leur contribution aux évolutions positives de notre ville ces dernières années.

C'est avec une profonde humilité et une grande fierté que je reçois le mandat que vous venez de me confier car sans la confiance que m'ont donné ma femme, mes enfants, mes amis, mes colistiers, bon nombre d'habitantes et d'habitants, je ne serais pas ici, devant vous. Merci encore à vous toutes et à vous tous.

Cette écharpe représente le triptyque –Liberté Égalité Fraternité-auquel je suis, tout comme vous, très attaché. Elle me permet également de mesurer symboliquement l'ampleur de la tâche à accomplir et les devoirs vis-à-vis de la population. Je serai, n'en doutez pas, le Maire de tous les habitants, comme je l'ai été depuis 2008.

Tout au long de mon parcours, dans la marine, dans l'éducation nationale et dans mes fonctions d'élu, je me suis efforcé de mettre en conformité mes actes avec mes convictions, de rechercher une véritable cohérence entre la nécessaire réflexion et les actions concrètes. Je suis guidé dans ma tâche par le sens du service public et le respect de l'intérêt général.

A l'heure où l'individualisme fait tristement recette dans ce libéralisme forcené et met à mal une solidarité pourtant de plus en plus indispensable.

À l'heure où la fragilité des services publics remet en cause l'équilibre et le bien-vivre de nos territoires, il est indispensable de redonner du sens au « vivre ensemble », de la force aux valeurs de notre République - valeurs de respect et d'humanisme - par la restauration de l'effort récompensé, de la solidarité justement consentie. C'est en valorisant la fonction sociale de chaque individu, que notre société fera face aux enjeux du XXIème siècle et qu'elle retrouvera la fraternité dans son quotidien.

« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir » proclamait Jean Jaurès.

C'est pour cela qu'il nous faut avancer vers une société qui concilie d'un côté l'émancipation et les aspirations individuelles et de l'autre la cohésion sociale par la solidarité et la responsabilité. Car j'ai l'intime conviction que la société ne peut pas s'élever si les citoyens s'opposent entre eux et s'ils cherchent à construire leur destin dans l'indifférence ou pire encore au détriment des autres.

Nous sommes attachés à notre ville, c'est un territoire que nous avons choisi et sur lequel nous nous sentons bien. Il faut donc nous mobiliser pour la protection de notre cadre de vie. Permettre à chaque Charmontais de faire vivre le collectif local dans le respect des autres tout en savourant sa part de souveraineté. Agir sans relâche pour la vitalité de notre « vivre ensemble » sans laisser quiconque au bord du chemin, sans oublier le sens des responsabilités.

Ensemble, l'équipe municipale avec le personnel communal, dont je salue la compétence, nous poursuivrons nos efforts pour un service public de proximité, moderne, réactif et mieux à même de prendre en compte les besoins évolutifs et les attentes multiples.

Voilà chers concitoyens l'esquisse de ce que nous pouvons espérer de mieux pour notre ville pour les années à venir. Car une équipe municipale agit fortement et en proximité sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Son influence sur le mode de vie et même sur le comportement des individus est réelle. Et pour conclure, en reprenant notre slogan, « bâtir l'avenir » c'est tout simplement bâtir la vie. Je vous remercie de votre attention. »

Sous la présidence du Maire nouvellement élu

2) Détermination du nombre des Adjointes au Maire (Article L2221-1 et L2122-2)

Le CGCT prévoit que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif global du Conseil Municipal soit dans le cas précis 6 adjoints.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après délibération

**Le conseil municipal à l'unanimité
Décide d'élire 6 adjoints au Maire**

3) Elections des adjoints au Maire

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il va être procédé au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

Une seule liste est soumise au scrutin ;

1 ^{er} adjoint	Guy FRANÇAIS
2 ^{ème} adjoint	Zohra REKIBI
3 ^{ème} adjoint	Patrick WALTER
4 ^{ème} adjoint	Fabienne NADOR
5 ^{ème} adjoint	Gérard MARTIN
6 ^{ème} adjoint	Émilie FERRANT

Vote 23 voix pour la liste présentée

Monsieur le Maire :

Proclame installés en qualité d'Adjoint au Maire

- Guy FRANÇAIS en qualité de premier adjoint chargé des travaux, de l'environnement et du développement économique.
- Zohra REKIBI en qualité de deuxième adjoint chargé des affaires sociales, de l'emploi et de l'insertion
- Patrick WALTER en qualité de troisième adjoint chargé de la communication, de l'information, de l'informatique et des finances.
- Fabienne NADOR en qualité de quatrième adjoint chargé de la jeunesse, de l'éducation et des affaires scolaires.
- Gérard MARTIN en qualité de cinquième adjoint chargé des sports, des associations, des fêtes et cérémonies.
- Émilie FERRANT en qualité de sixième adjoint chargé de la culture, de l'artisanat et des relations publiques.

Monsieur Guy FRANÇAIS souligne que chaque conseiller a reçu et signé une charte de l'élu. Monsieur FRANÇAIS entend bien que cette charte soit respectée permettant ainsi une saine gestion de la Collectivité grâce à un travail collectif et fécond

4) Mise en place de deux conseillers municipaux délégués

Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal.

Le Maire informe le conseil qu'il souhaite mettre en place deux conseillers municipaux délégués, sur des compétences spécifiques par arrêté.

- Monsieur Patrick BIDOT, conseiller municipal délégué en charge du patrimoine.
- Monsieur Guy BIGANZOLI, conseiller municipal en charge du comité des fêtes.

Sur information de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte de la décision du Maire.

5) Délégations du Maire (articles L. 2122-22 à L.2122-23 du CGCT)

Point reporté à la prochaine séance

6) Indemnités du Maire, des Adjoints et CMD à compter du 29/03/2014 (articles L.2123-20-1, I, 1^{er} alinéa et II, 2^{ème} alinéa du CGCT et suivants)

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués, Monsieur DUFOUR, Maire propose :

Indemnité de fonction du Maire (article 2123-23 du CGCT) :
41.82% de l'Indice Brut 1 015 soit 1 589.77 euros bruts

Indemnité de fonction des Adjoints au Maire (article 2123-24 du CGCT) :
15.32% de l'Indice Brut 1 015 soit 582.38 euros bruts

Indemnité de fonction des Conseillers Municipaux Délégués (article 2123-24-1-III du CGCT) : 4.13% soit 157 euros brut pour rester dans l'enveloppe budgétaire Maire et Adjoints.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE l'attribution des indemnités de fonctions présentées avec date d'effet au 29/03/2014

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout arrêté pour mise en œuvre.

7) Droit à la formation des conseillers

Monsieur DUFOUR, Maire propose l'affectation d'un crédit de 5 000 euros à retranscrire lors du vote du budget 2014 au prochain conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire un crédit de 5 000 euros pour le droit à la formation des élus

8) Mise en place et composition des commissions municipales obligatoires (article L. 2121-22 CGCT)

8/1 Commission d'appels d'offres (CAO) :

Monsieur le Maire, Président de droit.

Monsieur le Maire propose l'élection des conseillers suivants à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Monsieur Patrick WALTER, membre titulaire

Monsieur Guy FRANCAIS, membre titulaire

Monsieur Patrick BIDOT, membre titulaire

Monsieur Guy BIGANZOLI, suppléant

Madame Renée BARTHES suppléante

Madame Barbara KUBICKI, suppléante

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la constitution de la CAO telle que définie ci-dessus.

8/2 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Détermination du nombre d'administrateurs en vue de l'élection des administrateurs lors d'un prochain conseil municipal tenu dans les deux mois suivants.

Monsieur DUFOUR propose une composition à 12 membres du CCAS (6 élus et 6 représentants de la société civile) en plus du Maire ou de son représentant. Les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste. Les représentants des associations seront nommés après appel à candidatures.

Election des six élus :

Proposition de Monsieur le Maire :

Monsieur Henri-Francis DUFOUR, membre de droit

Madame Zohra REKIBI
Madame Danielle NIMETZ
Madame Renée BARTHES
Madame Barbara KUBICKI
Madame Isabelle SONNET
Monsieur Etienne FAURE

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,
APPROUVE la mise en place d'un CCAS à douze membres lors d'un
Conseil Municipal d'installation à tenir sous deux mois.
APPROUVE l'élection des six représentants au CCAS**

9) Mise en place et composition des commissions municipales facultatives

Commission « travaux, environnement, développement économique »

Monsieur Guy FRANCAIS, 1er Adjoint
Monsieur Patrick BIDOT, Conseiller municipal délégué
Monsieur Etienne FAURE
Monsieur Manuel GONZALEZ
Monsieur Yves LENZI
Madame Fabienne NADOR
Monsieur Pierre ROSSETTO

Commission « affaires sociales emploi et insertion »

Elle correspond au CCAS à constituer ; Mme Zohra REKIBI, 2ème Adjointe en sera Vice-Présidente

Commission « finances, communication, information et informatique »

Monsieur Patrick WALTER, 3ème Adjoint
Monsieur Etienne FAURE
Madame Sandrine FONTAINE
Monsieur Manuel GONZALEZ
Monsieur Loris HUG
Monsieur Rémy WIGNO

Commission « jeunesse, restauration scolaire éducation et affaires scolaires »

Madame Fabienne NADOR, 4^{ème} adjoint
Madame Annie BERNIER
Madame Sandrine FONTAINE
Madame Barbara KUBICKI
Madame Isabelle SONNET
Monsieur Rémy WIGNO

Commission « sports, associations, fêtes et cérémonies »

Monsieur Gérard MARTIN, 5ème Adjoint
Monsieur Guy BIGANZOLI, conseiller municipal délégué
Madame Renée BARTHES
Monsieur Yves LENZI
Madame Justine MOUREAUX
Madame Danielle NIMETZ
Madame Séverine ZELLER
Monsieur Pierre ROSSETTO

Commission « culture, commerce, artisanat et relations publiques »

Madame Émilie FERRANT, 6^{ème} adjointe
Monsieur Patrick BIDOT, conseiller municipal délégué
Monsieur Guy FRANÇAIS
Monsieur Loris HUG
Monsieur Gérard MARTIN
Madame Justine MOUREAUX
Monsieur Patrick WALTER

Commission « patrimoine » confiée à Patrick BIDOT, conseiller municipal délégué

Madame Renée BARTHES
Madame Séverine ZELLER
Monsieur Gérard MARTIN
Monsieur Pierre ROSSETTO

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,
APPROUVE la constitution des commissions telles que définies.**

Séance levée à 20h45

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy 1^{er} Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2^{eme} Adjointe	X		
WALTER Patrick, 3^{eme} Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4^{eme} Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5^{eme} Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6^{eme} Adjoint	X		
BIDOT Patrick, 1^{er} Conseiller Municipal Délégué	X		
BIGANZOLI Guy, 2^{eme} Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée	X		
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine	X		
GONZALEZ Manuel	X		
HUG Loris	X		
KUBICKI Barbara	X		
LENZI Yves	X		
MOUREAUX Justine	X		
NIMETZ Danielle	X		
ROSSETTO Pierre	X		
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy	X		
ZELLER Séverine	X		